
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 avril 2017 à 19 h 30
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Mohamed Saâd Moumni, Secrétaire d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30 et demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Monsieur Robert Albert qui est décédé lors d'un accident sur le pont de L'Île-Bizard le 12 mars 2017.

Le maire d'arrondissement souligne la naissance de Maëlie, fille du conseiller M. Jean-Dominic Lévesque-René, née le 23 mars 2017 et adresse ses félicitations.

CA17 28 0072

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 3 avril 2017 en ajoutant l'item 70.01 - Autoriser la fermeture de rues à l'occasion d'une course étudiante organisée par le Collège Gérald-Godin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 34

- Agent de police
 - Poursuite de présentations dans les écoles par l'agent socio-communautaire;
- Suivi de l'accident du 12 mars 2017 par le commandant du PDQ 3, Monsieur Sylvain Doucet.

Des citoyens adressent des questions au commandant Sylvain Doucet.

Robert Cadieux, 1717, Bord-du-Lac

- Devis pour le nouveau pont
- Changements envisageables suite à l'accident du 12 mars 2017 sur le pont de L'Île-Bizard

Madame Marie-Chantal Scholl, 560, Place Clément

- construction des passerelles au parc nature
- construction de l'autoroute 440 à L'Île-Bizard

Monsieur Jerry Carter, 1733, Bord-du-Lac

- Problématique de livraison du courrier pour consultation concernant le service d'aqueduc;
- Date d'une réunion d'information suite à un sondage;
- Non disponibilité d'une estimation des coûts dans un sondage.

Jean Clerc, 1743 Bord-du-Lac

- Obtention du cadre juridique d'un projet d'implantation de bassins d'eau;
- Confusion sur le type de travaux.

Denis Lepage, 125, Bord-du-Lac

- Opportunité de travaux

Période de questions des conseillers

Monsieur Éric Dugas

- Projet pour l'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds

Monsieur Christian Larocque

- Détails concernant un jugement sur la rue Monk

Fin : 20 h 40

CA17 28 0073

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 6 mars 2017;
2. D'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du jeudi 23 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1176131015

CA17 28 0074

Adoption des procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités et des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Il est recommandé:

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 20 mars 2017;
- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 23 mars 2017.

VOTE

Votent en faveur: Normand Marinacci, Côté, Larocque, Lévesque-René

Votent contre: Dugas

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

10.05 1176131016

CA17 28 0075

Affecter un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention au Club Gymibik.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

D'AFFECTER un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus de golf pour l'octroi d'une subvention au Club Gymibik conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1172858012

CA17 28 0076

Affecter un montant de 5 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention à la Fondation de l'hôpital général du Lakeshore.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'allouer une subvention non récurrente provenant des surplus de golf de 5 000\$, à la Fondation de l'hôpital général du Lakeshore, dans le cadre de la campagne de financement majeure 2016-2017: "La vie peut changer en un instant.";
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1177582007

CA17 28 0077

Accorder un soutien financier de 14 163 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI) pour le projet " Travailleur de milieu / de rue IB" dans le secteur Sainte-Geneviève et L'Île-Bizard pour la période du 1er avril au 31 décembre 2017 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

IL EST RECOMMANDÉ

D'ACCORDER un soutien financier de 14 163 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'île (AJOI) pour le projet " Travailleur de milieu / de rue IB" dans le secteur Sainte-Geneviève et L'Île-Bizard pour la période du 1er avril au 31 décembre 2017 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018).

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'IMPUTER cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1172858011

CA17 28 0078

Approuver un virement budgétaire de 43 000 \$ au règlement 0815-001 et accorder un contrat à "Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc." pour la fourniture de jeux d'eau au parc Eugène-Dostie, à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une somme de 162 892,56 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 17-15828.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'approuver un virement budgétaire de 43 000 \$ au règlement 0815-001;

2. D'autoriser une dépense de 162 892.56 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de jeux d'eau au parc Eugène-Dostie, à l'arrondissement de l'Île-Bizard/Ste-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres public AO17-15828;
3. D'accorder à "Vortex Structures Aquatiques Internationales Inc." le contrat à cette fin, au prix de sa soumission de 162 892.56 \$ incluant les taxes;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1177474005

CA17 28 0079

Autoriser l'octroi d'un contrat à la compagnie ADT Canada, pour la mise en place d'un système d'accès sécurisé, pour un montant de 8 278,20 \$, toutes taxes incluses.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé d'autoriser l'octroi d'un contrat à la compagnie Services de sécurité ADT Canada, Inc pour la mise en place d'un système de sécurité d'accès au bâtiment de l'Hôtel de Ville pour un montant de 8278.2 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1177053002

CA17 28 0080

Approuver un virement budgétaire au règlement 0815-002 d'un montant de 35 000 \$ et autoriser une dépense de 53 559,72 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur et octroyer le mandat à la firme Groupe ABS inc. conformément à l'entente 1188594 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1 - d'approuver un virement budgétaire de au règlement 0815-002 au montant de 35 000 \$;

2 - d'autoriser une dépense de 53 559,72\$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur;

3 - d'accorder le mandat pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Paquin, Roy, Monique, Montclair et Sacré-Coeur à la firme Groupe ABS inc. conformément à l'entente-cadre 1188594 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1176982003

CA17 28 0081

Approuver un virement au règlement 0814-002 d'un montant de 40 000 \$ et autoriser une dépense de 46 338,90 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty et octroyer le mandat à la firme WSP Canada conformément à l'entente 1188803 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Il est recommandé:

- 1 - d'autoriser une dépense de 46 338.90\$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty;
- 2 - d'accorder le mandat pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty à la firme WSP Canada conformément à l'entente-cadre 1188803 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1176982004

CA17 28 0082

Accorder un contrat à la firme Les Consultants S.M. pour ses services professionnels pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale du projet de construction d'un chalet au parc Jonathan-Wilson à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une somme de 11 896,46 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'entente 1188730 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense de 11 896.46\$, incluant les taxes, pour des services professionnels pour la réalisation d'étude géotechnique et environnementale pour le projet de construction d'un chalet au parc Jonathan-Wilson à l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève;
2. D'accorder le mandat pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale et les services connexes à "Les Consultants S.M." le contrat à cette fin, conformément à l'entente-cadre 1188730 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1176982009

CA17 28 0083

Accorder un contrat à la firme Les Consultants S.M. pour ses services professionnels pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale du projet de remplacement d'une rampe d'accès et de mise à niveau de l'éclairage au 265 Boulevard Chèvremont à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, pour une somme de 9 369,31 \$, toutes taxes incluses.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1 - d'autoriser une dépense de 9 369,31\$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement d'une rampe d'accès et de mise à niveau de l'éclairage au 265 Boulevard Chèvremont à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Genève;

2 - d'accorder le mandat pour la prise d'échantillons, leur analyse et la rédaction d'un rapport sur les recommandations concernant l'empatement des murs de fondation et la disposition des surplus d'excavation à la firme Les Consultant S.M. inc. conformément à l'entente-cadre 1188730 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1176982008

CA17 28 0084

Autoriser une dépense de 15 614,75 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Saint-Joseph, Bord-de-l'eau et Du Moulin et octroyer le mandat à la firme Les Services exp inc. conformément à l'entente 1188793 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1 - d'autoriser une dépense de 15 614,75\$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Saint-Joseph, Bord-de-l'eau et Du Moulin;

2 - d'accorder le mandat pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale et les services connexes à la firme Les Services exp inc. conformément à l'entente-cadre 1188793 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1176982007

CA17 28 0085

Approuver un virement de 30 000 \$ au règlement 0814002 et autoriser une dépense de 32 729,39 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Saint-Charles et Guay et octroyer le mandat à la firme Les Services exp inc., conformément à l'entente 1188793 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Il est recommandé:

- 1 - d'autoriser une dépense de 32 729,39\$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout des rues Saint-Charles et Guay;
- 2 - d'accorder le mandat pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale et les services connexes à la firme Les Services exp inc. conformément à l'entente-cadre 1188793 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1176982006

CA17 28 0086

Autoriser une dépense de 19 308,90 \$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et octroyer le mandat à la firme Consultants S.M. inc. conformément à l'entente 1188730 avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Il est recommandé:

- 1 - d'autoriser une dépense de 19 308.90\$, taxes incluses, pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu;
- 2 - d'accorder le mandat pour les services d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale et les services connexes à la firme Consultant S.M. inc. conformément à l'entente-cadre 1188730 (AO16-14761) avec la ville de Montréal et
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1176982005

CA17 28 0087

Accorder un contrat à "IGF axiom inc." pour des services professionnels pour la préparation d'études, de relevés, d'expertises, de plans et de devis et surveillance de divers projets de réfection ou de remplacement d'infrastructures routières pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 473 272.74\$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 2017-04.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'accorder à "IGF axiom inc.", un contrat (entente-cadre) pour l'acquisition de services professionnels pour la préparation d'études, de relevés, d'expertises, de plans et de devis et surveillance de divers projets de réfection ou de remplacement d'infrastructures routières pour l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, à la suite de l'appel d'offres public AO 2017-04;
2. D'accorder à "IGF axiom inc." le contrat à cette fin, pouvant aller jusqu'à une dépense de 473 272.74 \$ incluant les taxes;
3. Aucune dépense n'est occasionnée par ce dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1177474006

CA17 28 0088

Acheter 2 billets pour la soirée bénéfice de la Salle Pauline-Julien, au coût total de 400 \$.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 400 \$ taxes incluses, pour l'achat de 2 billets au prix de 200 \$ chacun, pour la Soirée-bénéfice de la Salle Pauline-Julien du 24 avril 2017.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1177582002

CA17 28 0089

Autoriser le paiement de 300 \$ pour l'achat de 2 billets pour une participation à la soirée bénéfice vins et fromages - Les cent partenaires, au profit de la Fondation du Cégep Gérald-Godin.

Il est proposé par Jean-Dominique Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 300 \$ taxes incluses, pour le paiement de 2 billets pour une participation à la soirée bénéfice vins et fromages- Les cent partenaires, au profit de la Fondation du Cégep Gérald-Godin;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1177582006

CA17 28 0090

Acheter une publicité dans le semainier paroissial des paroisses Saint-Raphaël-Archange et Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense de 643,86 \$, taxes incluses, pour l'achat d'une publicité dans le semainier paroissial des paroisses Saint-Raphaël-Archange et Sainte-Geneviève pour l'année 2017;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1177582003

CA17 28 0091

Acheter une publicité au montant de 100 \$ dans le programme de la soirée spectacle au profit d'Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI).

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1. D'autoriser une dépense afin de procéder à l'achat d'un espace publicitaire au montant de 100\$ dans le programme de la soirée spectacle au profit d'Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI), du samedi 8 avril 2017 à 19h30;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1177582004

CA17 28 0092

Acheter une publicité au montant de 150 \$ dans le programme souvenir- Revue sur Glace 2017 du Club de patinage des Deux-Rives.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé:

1. De procéder à l'achat d'une publicité au montant de 150 \$ dans le programme souvenir- Revue sur Glace 2017 du Club de patinage des Deux-Rives;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1177582005

CA17 28 0093

S'engager à acquérir une partie du lot 4 295 559 situé sur la rue Martel et dont l'arrondissement assumera tous les frais professionnels

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

Il est recommandé :

- Que l'arrondissement s'engage à acquérir une partie du lot 4 295 559 situé sur la rue Martel;
- Que le prix payé pour le terrain sera déterminé au prorata de l'évaluation sur la superficie à acquérir;
- Que le vendeur devra assumer les frais de la subdivision et du certificat de localisation;
- Que l'arrondissement remboursera les frais pour l'arpenteur sur présentation de facture au moment de l'achat;
- Que l'arrondissement assumera les frais du notaire.

VOTE

Votent en faveur: Normand Marinacci, Côté, Larocque, Lévesque-René

Votent contre: Dugas

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

30.06 1173294003

CA17 28 0094

Autoriser la Société patrimoine et histoire de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à identifier avec des panneaux-lutrin, dix lieux significatifs sur le territoire de l'arrondissement, et ce, dans le cadre de la programmation officielle du 375e de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

IL EST RECOMMANDÉ

D'AUTORISER la Société patrimoine et histoire de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à identifier avec des panneaux-lutrin, dix (10) lieux significatifs sur le territoire de l'arrondissement, et ce, dans le cadre de la programmation officielle du 375e de la Ville de Montréal.

Les panneaux-lutrin seront fixés au sol sur les terrains appartenant à l'arrondissement.

SECTEUR SAINTE-GENEVIÈVE:

- Église de Sainte-Geneviève, 16037 boulevard Gouin O.
- Cégep Gérald-Godin, 15615 boulevard Gouin O.
- La rue Du Pont à l'angle de la rue Du Pont (petit parc) et du boulevard Gouin O.
- La rue de la Plage-Riviera à l'angle du boulevard Gouin
- La résidence Château Pierrefonds, 15928 boulevard Gouin O.

SECTEUR DE L'ÎLE-BIZARD:

- Parc Eugène-Dostie, 490 montée de l'Église
- Église Saint-Raphaël-Archanges de L'Île-Bizard, 495 rue Cherrier
- Le Bistro 1843, 376 rue Cherrier
- Parc nature du Bois-de-L'Île-Bizard, 2115 chemin du Bord du Lac
- Le Traversier de L'Île-Bizard, à l'angle du chemin du Bord du Lac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1172858013

CA17 28 0095

Règlement numéro CA28 0024-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à édicter les normes de lotissement des nouvelles zones R1-357 et R3-356.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Avis de motion

Avis est donné par monsieur Christian Larocque, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le Règlement CA28 0024-5 amendant le Règlement de lotissement CA28 0024 de manière à édicter les normes de lotissement des zones R1-357 et R3-356 et supprimer les normes de l'ancienne zone R1-113.

Adoption du premier projet de Règlement CA28 0024-5

Que soit et il est par les présentes adopté le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 de l'Île-Bizard-Sainte Geneviève de manière à édicter les normes de lotissement des zones R1-357 et R3-356 et supprimer les normes de l'ancienne zone R1-113.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1177517020

CA17 28 0096

Règlement numéro CA28 0023-12 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R3-356 à l'intérieur de la zone R2-279 afin d'y autoriser les résidences multifamiliales d'un maximum de quatre logements.

Il est proposé par Christian Larocque
appuyé par Jean-Dominique Lévesque-René

Et résolu :

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Avis de motion

Avis est donné par monsieur Christian Larocque, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le Règlement CA28 0023-12 amendant le Règlement de zonage CA28 0023 de manière à créer la zone R3-356, à y autoriser un maximum de quatre logements et à définir les usages et les normes qui s'y appliquent.

Adoption du premier projet de Règlement CA28 0023-12

Que soit et il est par les présentes adopté le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'Île-Bizard-Sainte Geneviève de manière à créer la zone R3-356, à y autoriser un maximum de quatre logements et à définir les usages et les normes qui s'y appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1177517018

CA17 28 0097

Règlement numéro CA28 0023-14 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à l'intérieur de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

Il est proposé par Stéphane Côté
appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Avis de motion

Avis est donné par monsieur Stéphane Côté, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le Règlement CA28 0023-14 amendant le Règlement de zonage CA28 0023 de manière à créer la zone R1-357, à y autoriser les projets intégrés, les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës, et à définir les usages et les normes qui s'y appliquent.

Adoption du premier projet de Règlement CA28 0023-14

Que soit et il est par les présentes adopté le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'Île-Bizard-Sainte Geneviève de manière à créer la zone R1-357, à y autoriser les projets intégrés, les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës, et à définir les usages et les normes qui s'y appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177517019

CA17 28 0098

Projet de règlement CA28 0023-13 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage afin d'assurer notamment la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Sur la proposition principale,

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le jeudi 23 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Que soit et il est par les présentes adopté le règlement numéro CA28 0023-13 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage afin d'assurer notamment la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Monsieur Éric Dugas, conseiller du district de Sainte-Geneviève, vote contre.

Il est proposé par Normand Marinacci
appuyé par Stéphane Côté

de présenter les amendements suivants au règlement CA28 0023-13 :

- Modifier le 7^e attendu selon la forme suivante :

VU qu'à la séance du 6 mars 2017, le conseil de l'arrondissement de l'Île-Bizard – Ste-Geneviève a adopté le projet de règlement CA28 0023-13;

- Retirer à l'article 30 les items suivants:
 - Zones P1-112, P1-134 et parties de zone R1-141 à inclure à la zone P4-133
Le tout tel qu'il appert à l'annexe 1.2 du présent règlement de concordance.
 - Zones P1-212, P1-213 à inclure à la zone P4-211
Le tout tel qu'il appert à l'annexe 1.3 du présent règlement de concordance.
 - Lot 4 298 487 de la zone R1-290 à inclure à la zone P4-219
Le tout tel qu'il appert à l'annexe 1.4 du présent règlement de concordance.
 - Lot 4 298 363 de la zone R1-214 à inclure à la zone P4-201
 - Lot 4 298 413 de la zone R1-115 à inclure à la zone P4 201
Le tout tel qu'il appert à l'annexe 1.5 du présent règlement de concordance.

- Retirer les annexes 1.2, 1.3, 1.4 et 1.5;
- Supprimer l'article 31;
- Changer la numérotation de l'article 32 et le remplacer par 31;
- Changer la numérotation de l'article 33 et le remplacer par 32.

Il est recommandé :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-13 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage afin d'assurer notamment la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), tel qu'amendé.

Monsieur Éric Dugas, conseiller du district de Sainte-Geneviève, vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.05 1174388001

CA17 28 0099

Projet de règlement CA28 0015-01 modifiant diverses dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le jeudi 23 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Que soit et il est par les présentes adopté le règlement numéro CA28 0015-01 modifiant diverses dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1174388002

CA17 28 0100

Projet de règlement CA28 0024-04 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le jeudi 23 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Que soit et il est par les présentes adopté le règlement numéro CA28 0024-02 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1174388003

CA17 28 0101

Projet de règlement CA28 0011-02 modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le jeudi 23 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Que soit et il est par les présentes adopté le règlement numéro CA28 0011-02 modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1174388004

CA17 28 0102

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 1 525 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-001.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Adoption du règlement d'emprunt 0817-001

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 1 525 000 \$, pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement numéro 0817-001.
2. D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
17 34506 010	Réaménagement terrains sportifs	30 000 \$
17 34506 020	Réaménagement - parcs anciens	30 000 \$
17 34506 030	Parcs anciens - asphaltage des sentiers	30 000 \$
17 34506 040	Aménagements parcs/honoraires services professionnels	35 000 \$
17 34506 080	Terrain soccer revêtement surface synthétique	500 000 \$
17 34506 090	Réaménagement principales plate-bandes	150 000 \$
17 34506 050	Jeux d'eau Parc Eugène Dostie	500 000 \$
17 34506 110	Plan de l'Eau (PSRP) - aménagement Parc SG	250 000 \$
18 34506 060	Acquisition terrains à proximité des parcs	0 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1176131004

CA17 28 0103

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Adoption du règlement d'emprunt 0817-002

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$, pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement numéro 0817-002.
2. D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
17 36506 010	Achat et réparation d'équipements pour terrains sportifs (abri couvert Parc Eugène-Dostie)	50 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1176131005

CA17 28 0104

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Adoption du règlement d'emprunt 0817-003

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$, pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement numéro 0817-003.
2. D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
17 44506 010	Revêtement et équipement bâtiment administratif (Constr. chalet Parc J.-Wilson)	500 000 \$
17 44506 020	Réaménagement de l'Hôtel de ville de L'Île-Bizard	50 000 \$
15 44506 060	Honoraires services professionnels pour réfection des bâtiments	50 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1176131006

CA17 28 0105

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation du programme d'apaisement de la circulation de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-004.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Adoption du règlement d'emprunt 0817-004

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$, pour financement des travaux prévus au programme d'apaisement de la circulation - Règlement numéro 0817-004.

2. D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
17 50706 010	Apaisement de la circulation	75 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1176131007

CA17 28 00106

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 627 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-005.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Adoption du règlement d'emprunt 0817-005

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 627 000 \$, pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement numéro 0817-005.
2. D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
17 55706 010	Réfection de trottoirs et de bordures	200 000 \$
17 55706 080	Rue St-Pierre	50 000 \$
17 55706 100	Boulevard Gouin	50 000 \$
17 55706 020	Réfection diverses rues de l'arrondissement	327 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1176131008

CA17 28 0107

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est recommandé:

Adoption du règlement d'emprunt 0817-006

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$, financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement numéro 0817-006.
2. D'imputer cette dépense comme suit:

SOUS-PROJET	DESCRIPTION	CRÉDITS
17 68606 010	Gestion désuétude	50 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1176131009

CA17 28 0108

Statuer sur la demande de modification du règlement de zonage CA28 0023 faite par le propriétaire de l'immeuble situé au 46 rue Jean-Yves (lot 4 589 297 du cadastre de Québec), en vue de permettre les résidences bifamiliales dans le secteur de la rue Jean-Yves.

Avis est donné par monsieur Stéphane Côté, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le Règlement CA28 0023-15 amendant le Règlement de zonage CA28 0023 de manière à :

- créer une zone résidentielle à l'intérieur de la zone R1-271 ;
- autoriser les résidences bifamiliales isolées et définir les usages et les normes qui s'appliquent à cette zone.

40.15 1177517017

CA17 28 0109

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la l'agrandissement de la résidence située au 46, avenue des Cèdres sur le lot 4 298 537 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence située au 46, avenue des Cèdres sur le lot 4 298 537 du cadastre du Québec, sous réserve que le projet soit conforme aux règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1177517011

CA17 28 0110

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre le remplacement des fenêtres de l'hôtel de Ville au 350 montée de l'Église sur le lot 4589 373 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. pour le remplacement des fenêtres de l'hôtel de Ville au 350 montée de l'Église sur le lot 4 589 373 du cadastre du Québec, telle que décrite dans l'appel d'offre 2016-46 et la demande de permis 3001284857.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.17 1177517012

CA17 28 0111

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment situé au 16495 boulevard Guoin Ouest sur les lots 1 843 564 et 2 217 926 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment situé au 16495 boulevard Guoin ouest sur les lots 1 843 564 et 2 217 926 du cadastre du Québec, et conditionnellement à ce qu'une baguette soit ajoutée au milieu des fenêtres, de haut en bas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.18 1177517014

CA17 28 0112

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre le remplacement

des fenêtres et de la porte d'entrée du bâtiment situé au 16533-16539, boulevard Gouin ouest sur le lot 1843 566 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du bâtiment situé au 16533-16539, boulevard Gouin ouest sur le lot 1 843 566 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.19 1177517015

Dépôt de documents

- Suivi budgétaire revenus - Mars 2017;
- Suivi budgétaire dépenses - Mars 2017;
- Factures non associées à un bon de commande – Mars 2017;
- Liste des bons de commande approuvés – Mars 2017;
- Virements budgétaires – Mars 2017;
- Virements PTI – Mars 2017;
- Liste des permis émis - construction - Mars 2017;
- Liste des permis émis - lotissement – Mars 2017;
- Liste des permis émis - occupation – Mars 2017.

60.01

CA17 28 0113

Motion relative à l'abolition du processus d'approbation référendaire et aux consultations publiques dans le projet de loi 122.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a débuté l'étude du projet de loi 122 intitulé "Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs";

ATTENDU QUE les modifications de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) incluses dans ce projet de loi prévoient l'abolition du recours au processus d'approbation référendaire pour le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE ces modifications sont faites à la pièce, et non pas incluses dans une refonte globale de la LAU telle que demandée par la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit déjà des conditions par lesquelles un projet de règlement peut se soustraire au processus d'approbation référendaire et soit l'objet d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM);

ATTENDU QUE la communauté de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève est reconnue pour favoriser la participation citoyenne en aménagement du territoire et tient à conserver l'étape de l'approbation référendaire vu la grandeur de son territoire et sa vision de développement durable.

Il est recommandé;;

Que le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève demande à l'Assemblée nationale du Québec de renoncer à permettre à la Ville de Montréal de se soustraire du processus d'approbation référendaire tel que prévu dans le projet de loi 122 dans sa version actuelle;

Que le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève s'engage à adopter une politique d'information et de consultation prévoyant la tenue d'un processus de consultation publique local lors de modifications réglementaires sur son territoire, si le projet de loi devait être adopté sans modification par l'Assemblée nationale du Québec.

VOTE

Votent en faveur: Normand Marinacci, Côté, Larocque, Lévesque-René

Votent contre: Dugas

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

65.01 1176131017

CA17 28 0114

Autoriser la fermeture de rues à l'occasion d'une course étudiante organisée par le Collège Gerald Godin

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'AUTORISER la fermeture temporaire des rues suivantes à l'occasion d'une course étudiante organisée par le Collège Gerald-Godin, le mercredi 10 mai 2017 de 11 h à 13 h.

- Fermeture du boulevard Gouin Ouest entre les rues Paiement et de la Caserne;
- Fermeture de rue à l'angle du boulevard Gouin Ouest et la rue Saint-Joseph;
- Fermeture de rue à l'angle du boulevard Gouin Ouest et la rue De L'Anse;
- Fermeture de rue à l'angle du boulevard Gouin Ouest et la rue Chauret.
-

De plus, tous les services d'urgence ainsi que la STM seront informés de cette fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01 1172858015

Période de questions du public

Début : 21 h 39

- Demande de complément d'informations pour l'item 30.06

Monique Lévesque

- Lieu de résidence des citoyens qui s'adressent à la séance du conseil d'arrondissement.

Fin : 21 h 40

CA17 28 0115

Levée de la séance

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 3 avril 2017 à 21 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Nancy B. Bergeron
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 mai 2017.